



und seine Regionalen «Uelzechtall» sowie «Miersch an Emgëigend»

Monsieur le Ministre François Bausch  
Monsieur le Secrétaire d'Etat Camille Gira

Luxembourg, le 16 décembre 2013

concerne: CR123 entre Hunsdorf et Prettingen

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Notre mouvement se permet de vous contacter dans un dossier, dans lequel nous avons déjà eu des échanges avec votre prédécesseur. Il s'agit en l'occurrence du CR 123 entre Hunsdorf et Prettingen.

A l'époque, suite aux démarches du Mouvement Ecologique et d'autres acteurs des communes concernées, une mise à sens unique de ce CR très étroit ainsi qu'une délimitation d'une piste cyclable avait été opérée. Ceci d'une part pour éviter l'utilisation du CR comme alternative lors d'une surcharge de la route nationale et d'autre part pour permettre une circulation cycliste dans des conditions de sûreté acceptables. Le succès de cette piste cyclable du CR confirme d'ailleurs le bien-fondé de cette démarche.

Notre mouvement a pris note avec satisfaction que la piste cyclable de la Vallée de l'Alzette semble – après tant d'années de tergiversations – enfin être terminée dans son intégralité. Mais cette réalisation ne met pas en cause la raison d'être de la piste cyclable du CR 123, bien au contraire: c'est plutôt un ensemble cohérent de pistes qui est ainsi disponible permettant, à part la liaison directe entre les localités concernées.

Il nous revient par ailleurs que Mme Hennicot-Schoepges aurait promis à l'époque la fermeture de cette route comme route de transit dans le contexte des compensations de la route du Nord et de faire de la partie ouest de la vallée une zone de récréation resp. de quiétude.

Des travaux de rénovation de la route ont eu lieu – sans information préalable aucune – durant les mois passés. Notamment le tronçon entre Prettingen et le viaduc de l'A7 a été élargi, avec une pénétration dans les zones vertes jusqu'à 25 mètres en largeur suite aux travaux d'aplanissements.

Vu l'achèvement de la première partie du CR123 entre Prettingen et le viaduc de l'A7, avec ses effets néfastes dus à l'élargissement exagéré, nous nous permettons d'attirer votre attention sur la deuxième partie qui va du viaduc précité à Hunsdorf.

Cette partie, actuellement encore non touchée par les travaux des Ponts&Chaussées, passe à côté des prairies humides telle que le "Speckbrill" et peut encore être épargnée de modifications. Même si il n'y a pas (encore?) d'élargissement substantiel prévu à cet endroit, l'ouverture au trafic bidirectionnel impose un nouveau tapis qui va empiéter davantage sur la zone verte.

Et même si la nouvelle partie du PC15 sera ouverte entre Prettingen et Lorentzweiler, le CR123 restera la route la plus courte entre Steinsel et Mersch pour les cyclistes et posera un danger potentiel en vue d'un trafic bidirectionnel.

**Nous réitérons qu'il est à notre avis indiqué de maintenir le CR 123 entre Hunsdorf et Prettingen en tant que voie unidirectionnelle. Toute autre démarche, c.à.d. l'accès dans les deux sens du CR 123 aurait des répercussions néfastes à notre avis:**

1.

Le chemin repris risque (de nouveau) de devenir une sorte de **by-pass pour la circulation routière entre Steinsel et Mersch** et générer ainsi un trafic clandestin, qui affectera les petits villages de Prettingen et de Hunsdorf, fait qui nous semble contraire notamment aux principes du concept MODU.

Une suite logique de cet impact risquera dès lors d'être un **élargissement à moyen terme** du CR 123 avec tous les effets négatifs sur l'environnement naturel et la quiétude relative qui prévaut encore dans cette partie de la vallée de l'Alzette. La construction d'une nouvelle liaison entre Steinsel et Bridel - toujours en discussion semble-t-il malgré les effets néfastes qu'elle aurait du point de vue environnement naturel et circulation - ne ferait qu'empirer d'ailleurs l'impact de la circulation accrue sur l'axe Steinsel-Mersch.

2.

Comme le CR 123 Hunsdorf-Prettingen est utilisé par bon nombre de véhicules agricoles, un **risque accru de situations précaires du point de vue sécurité routière** nous semble se présenter (comme cela a été le cas avant la mise à sens unique d'ailleurs).

3.

Avec la mise à 2 sens de la voirie, le risque d'un **mitage supplémentaire du paysage** augmentera sans aucun doute. Une telle évolution serait contraire au maintien du caractère encore largement rural et résidentiel des villages du côté ouest de l'Alzette Avec la pose d'infrastructures (pose de tubes électriques ou autres à l'heure actuelle) et le réaménagement progressif du CR, le terrain devient de plus en plus propice à l'implantation de nouvelles constructions dans la zone verte actuelle entre les

localités. **Toute idée de „barrière à l’urbanisation“ respectivement de sauvegarde des espaces verts aux alentours et entre les localités - pourtant dans la discussion politique depuis des années - devient dès lors superfétatoire.**

4.

La “Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la vallée de l’Alzette” signée entre les communes de Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Steinsel et Walferdange d’une part et l’Etat luxembourgeois d’autre part prévoit notamment de “planifier d’une manière coordonnée la mobilité et les transports dans les communes concernées”. D’après nos informations un concept de mobilité a été élaboré, concept qui n’a toutefois pas encore présenté au public. Dans une réunion récente que nous avons eue avec vous, vous avez d’ailleurs donné l’accord de votre part pour une telle présentation et une participation accrue des citoyens dans ce contexte.

Remarquons dans ce contexte que même l’argument d’une (meilleure) desserte par (mini-)bus des localités de Prettingen et de Hunsdorf ne justifie pas la mise en 2 sens du CR. Des solutions alternatives nous semblent exister dans ce contexte.

5.

La Vallée de l’Alzette avec son paysage agricole encore relativement intact du côté ouest et ses biotopes humides (notamment les phragmitaies) constitue une réserve notamment pour les amphibiens et d’ailleurs également pour d’autres espèces rares comme la cigogne blanche (observée l’année passée). Une circulation accrue combinée à une urbanisation supplémentaire surtout dans cette partie de la vallée aura un **impact négatif sur le paysage et les espèces** en question.

**Notre mouvement s’oppose donc à la remise en circulation en 2 sens du CR123 et de la continuation de l’aménagement de celui-ci pour toutes les raisons évoquées.**

Tout en vous remerciant d’avance de votre intérêt, nous vous prions d’agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le secrétaire d’Etat, l’expression de nos sentiments très distingués.

Blanche Weber  
présidente

Camille Muller  
responsable de la régionale  
« Uelzechtdall »

Pierrette Maas  
pour le comité de la régionale  
« Miersch an Emgéigend »

Copie aux communes de Steinsel, Lintgen, Lorentzweiler et Mersch